

Diagonales : De la TVA à la TIE

19-02-2013

Une étude de l'Ecole de management de Strasbourg estime à 26 milliards d'euros l'impact économique d'Air France en France métropolitaine. C'est plus que le chiffre d'affaires consolidé du groupe. Pour parvenir à ce résultat, les chercheurs strasbourgeois ont additionné la masse salariale de la compagnie en France, ses achats externes, ses redevances aéroportuaires..., les salaires des emplois induits par l'entreprise hors fournisseurs, et les dépenses hors domicile des passagers transportés.

Après le chiffre d'affaires puis la valeur ajoutée, faut-il s'attendre à voir surgir une TIE, taxe sur l'impact économique ?

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com